



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2024

N° B06_06_2024_07 - Association La Boîte à UtileS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026
- Contrat Engagement Républicain

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	20	4	24	6

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0 Sans Participation : 0

Date de convocation : 31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le six juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne

Etaient représentés :

BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à CACLIN Philippe), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), PICHON Gilles (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Association La Boîte à UtileS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026
- Contrat Engagement Républicain

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Vu les objectifs fixés par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) validés en conseil communautaire du 1er juillet 2021 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association la Boîte à UtileS a sollicité la communauté de communes le 10 avril 2024 afin de bénéficier d'une subvention.

La Boîte à UtileS est une association qui a vu le jour sur le territoire de Lezay en 2023. Elle a pour missions principales d'assurer une activité de réemploi d'objets donnés, qui sont soit réemployés pour être remis dans le circuit de l'économie solidaire, soit recyclés. Les objets récupérés grâce à l'apport volontaire des usagers sont destinés à être vendus. Les objets sont à la fois récupérés en déchetterie grâce à deux permanences par semaine, objets qui auraient été destinés aux encombrants ou par des apports des particuliers lors des journées de vente.

A côté de sa mission première de recyclerie-ressourcerie, la Boîte à UtileS a aussi pour missions d'organiser des temps conviviaux autour du faire soi-même comme des ateliers tricot, de café-réparation etc.

Dès sa création, la Boîte à UtileS a connu un fort succès au regard du besoin d'un dispositif ressourcerie-recyclerie associatif qui n'existe pas sur le territoire de Mellois en Poitou. L'association recherche ainsi un lieu permettant à la fois d'avoir une partie magasin et une partie stockage. En attendant de trouver ce lieu et de permettre d'accroître l'activité de l'association, leur magasin se situe à l'imprimerie dont le loyer est versé à la mairie de Lezay et leur entrepôt de stockage auprès d'un propriétaire privé. La Boîte à UtileS est soutenue dans sa démarche par la communauté de communes du Mellois en Poitou.

Le projet initié et conçu par l'association est de promouvoir le réemploi, de favoriser l'allongement de durée de vie des objets déposés en déchetterie, de limiter la production de déchets et de participer à la promotion du réemploi / réparation sur le territoire de Mellois en Poitou.

Cette association est identifiée au sein du Mellois en Poitou comme un des acteurs de la sensibilisation au réemploi et à la réparation par son ancrage territorial et par la diversité des actions menées dans le champ de la prévention des déchets.

Il est donc proposé, à titre expérimental, une convention pluriannuelle d'objectifs, qui s'inscrit dans la politique publique territoriale menée par la communauté de communes en matière de prévention des déchets et qui permet à l'association de développer son activité pour la faire perdurer et augmenter ses objectifs.

L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les objectifs tels que définis dans son plan de développement 2024-2026 annexé à la présente délibération qui structure les projets de l'association, pour les 3 années, autour de 2 grands objectifs :

- Être présent 50 jours minimum par an sur la ou les déchèterie(s) du territoire déterminée(s) conjointement entre la collectivité et l'association.
- Participer au détournement des déchets de déchèteries en collectant des objets directement en boutique ou dans le ou les caisson(s) de réemploi de déchèterie(s) prévu(s) à cet effet à partir des objectifs fixés par l'association, à savoir :
 - 2024 : 29 tonnes
 - 2025 : 30 tonnes
 - 2026 : 30,5 tonnes

En contrepartie, la collectivité contribuerait financièrement pour un montant maximal de 45 000 € pour 3 ans (15 000 € par an et pour trois ans) sous réserve de l'atteinte des objectifs.

La subvention sera versée en deux fois :

- Une avance avant le 1er septembre de chaque année dans la limite de 80 % du montant prévisionnel annuel de la contribution,
- Le solde annuel (20%) sur présentation d'un bilan descriptif des objectifs effectivement réalisés et après vérification par la collectivité que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet .

Conformément à l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 16/05/2024 ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association La Boîte à Utiles dans les conditions présentées ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie BRUNET

Fabrice MICHELET